



**Dossier d'enregistrement au titre des ICPE pour
l'exploitation d'une déchèterie à Sainte-Menehould**
Département de la Marne (51)

P.J. n°8 :

Sensibilité environnementale et étude d'incidences

Sommaire

SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE ET ETUDE D'INCIDENCES (P.J. N°8)	3
1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	3
2. ETUDE D'INCIDENCES	8
3. RISQUES	13

SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE ET ETUDE D'INCIDENCES (P.J. N°8)

1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

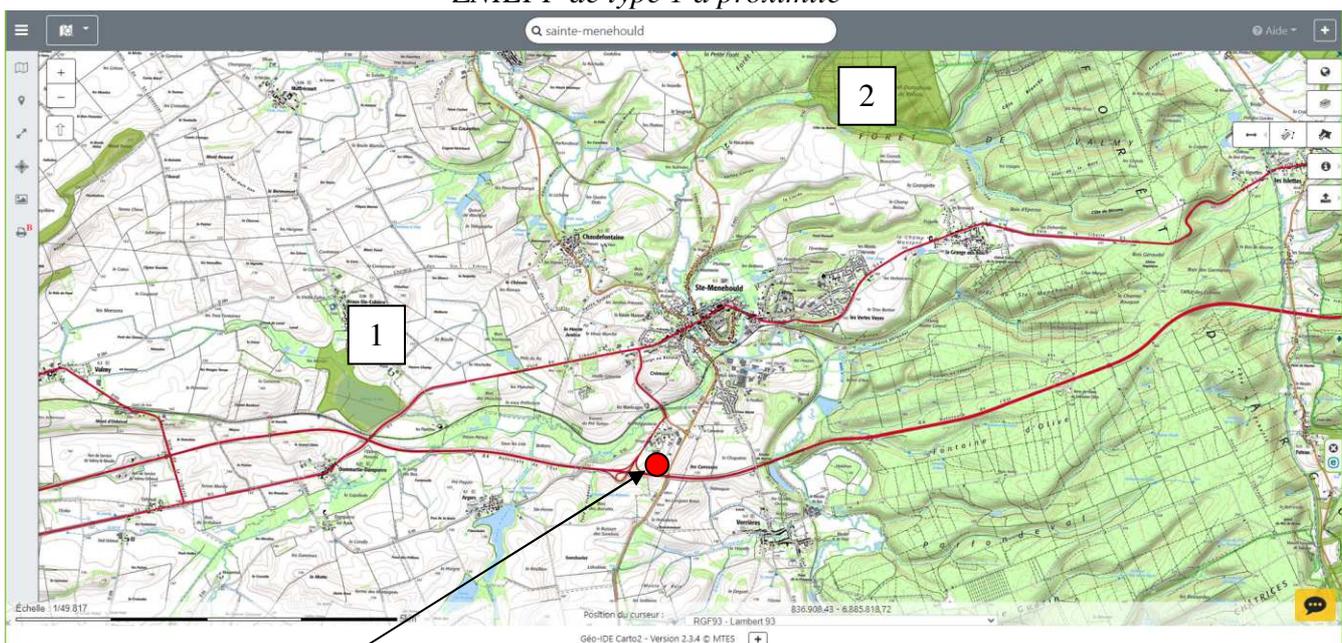
a. Milieux naturels

Différentes natures de protections juridiques environnementales existent et sont liées à des textes réglementaires spécifiques. Concernant les milieux naturels, les protections suivantes peuvent être prises en considération :

- ✓ les Réserves Naturelles,
- ✓ les Protections de Biotopes,
- ✓ les Espaces Boisés Classés,
- ✓ les Forêts de Protection,
- ✓ les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique pour la Flore et la Faune),
- ✓ les ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux),
- ✓ les sites Natura 2000.

Selon les informations présentées sur le site Internet Carmen Grand Est, le terrain est concerné par les enjeux suivants :

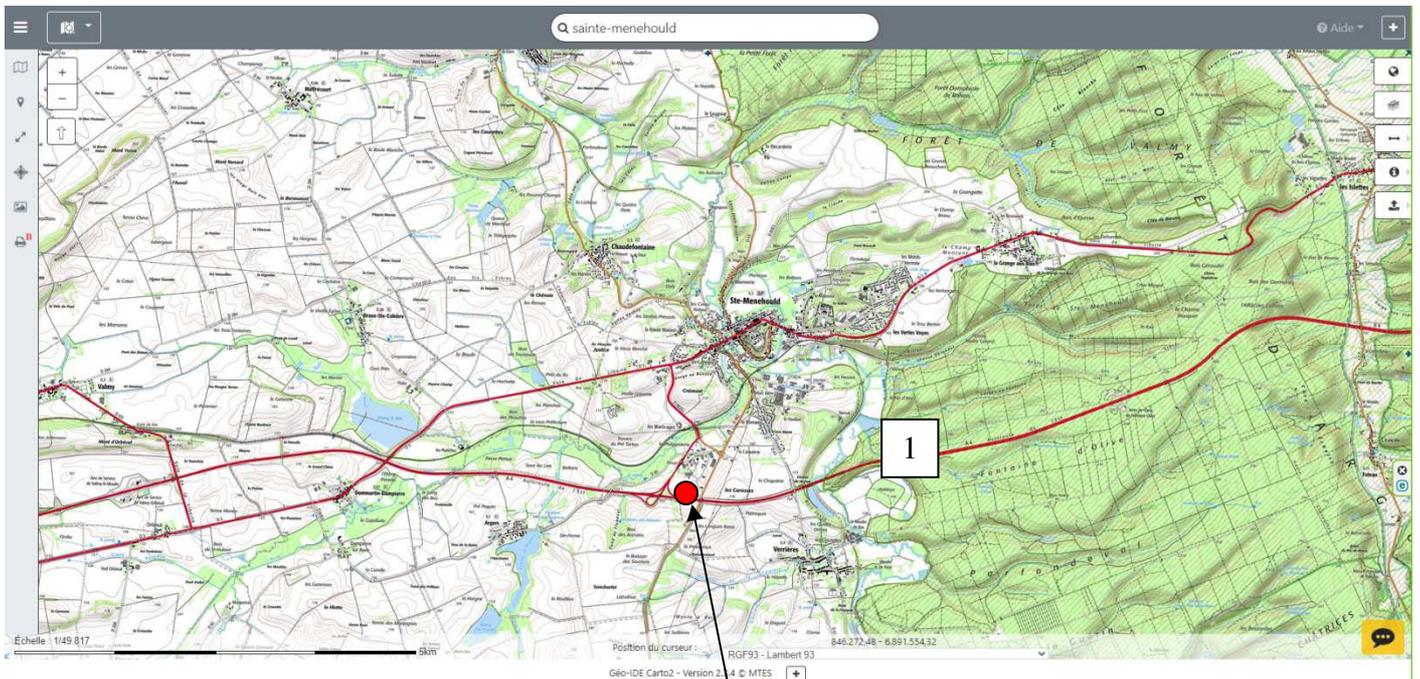
ZNIEFF de type 1 à proximité



Déchèterie de Sainte-Menehould

Distance à la déchèterie	Intitulé de la zone	Numéro
3,4 km	Etang le Roi à Braux-Sainte-Cohière	1
5 km	Bois de Rohais et Etang de Florent-en-Argonne	2

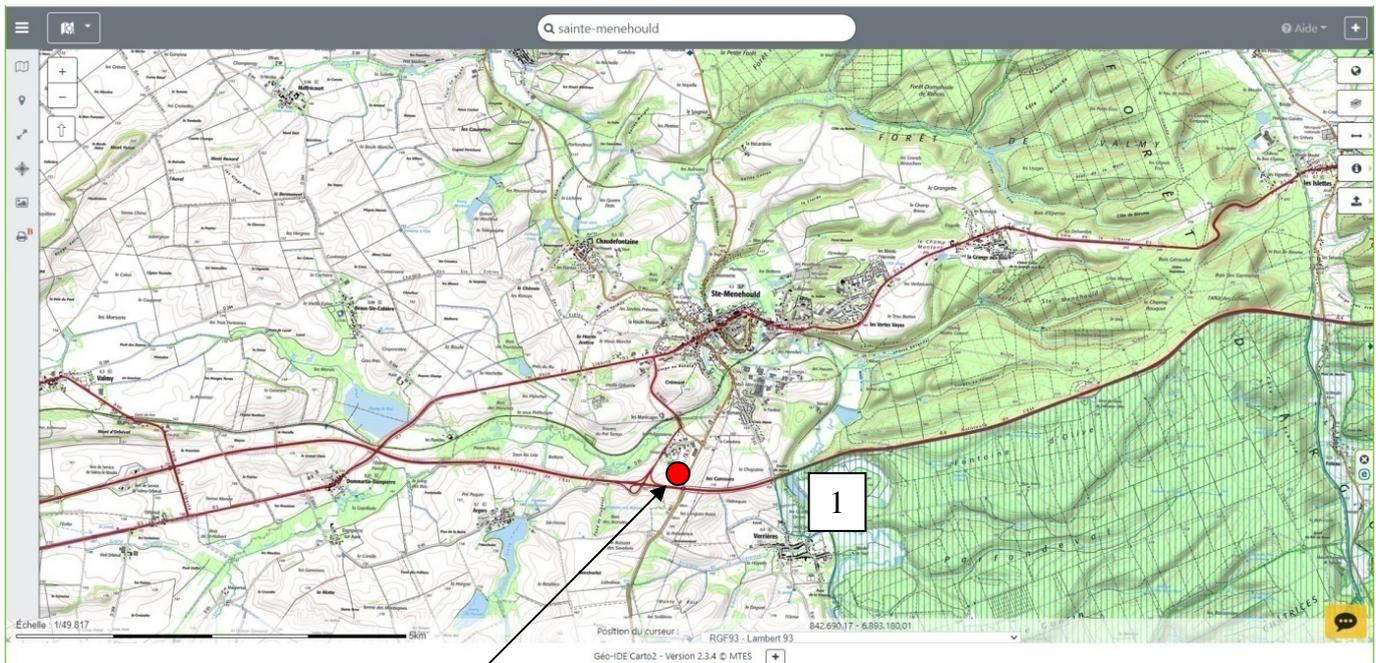
ZNIEFF de type 2 à proximité



Déchèterie de Sainte-Menehould

Distance à la déchèterie	Intitulé de la zone	Numéro
1,6 km	Massif forestier d'Argonne	1

Zones NATURA 2000 à proximité



Déchèterie de Sainte-Menehould

Distance à la déchèterie	Intitulé de la zone	Numéro
1,3 km	Directive Oiseaux (ZPS) FR2112009 : Etang d'Argonne	1

Il n'y a pas d'autres sites sensibles naturels recensés à proximité.

Ainsi, il n'est donc pas obligatoire de délivrer une étude d'incidences Natura 2000 pour cette installation.

b. Zones humides

La carte ci-dessous indique qu'il n'y a pas de zones humides au droit de la déchèterie de Sainte-Menehould.

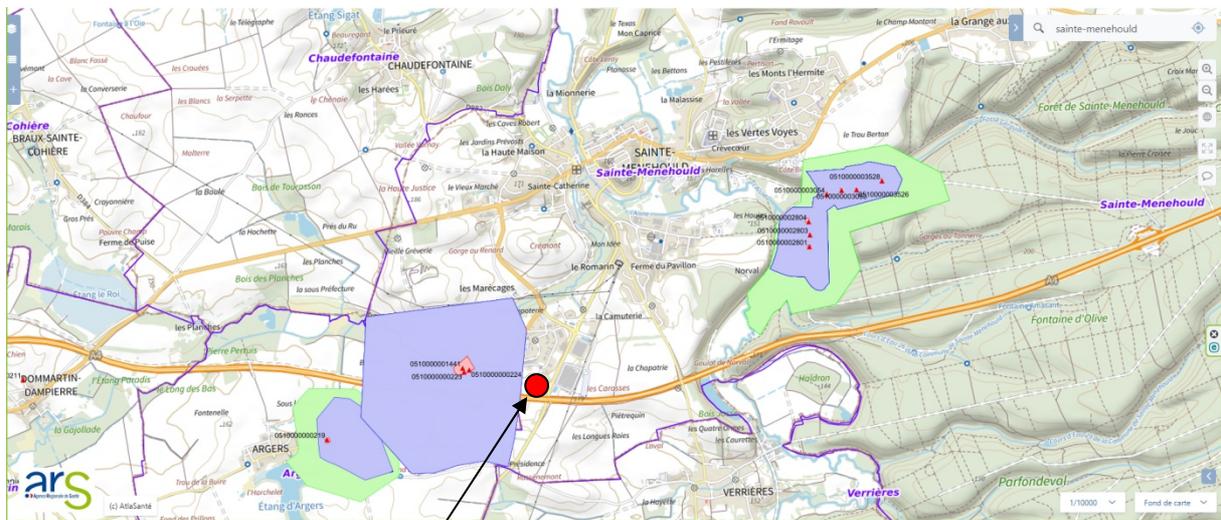
Zones à Dominante Humide



Déchèterie de Sainte-Menehould

c. Périmètre de protection de captages d'eau

Le site se situe à proximité d'un périmètre de protection rapprochée (zone bleue) et éloignée (zone verte), ainsi que de captages d'eau (triangle rouge). Toutefois, il n'est pas inscrit dans ces zones.



Déchèterie de Sainte-Menehould

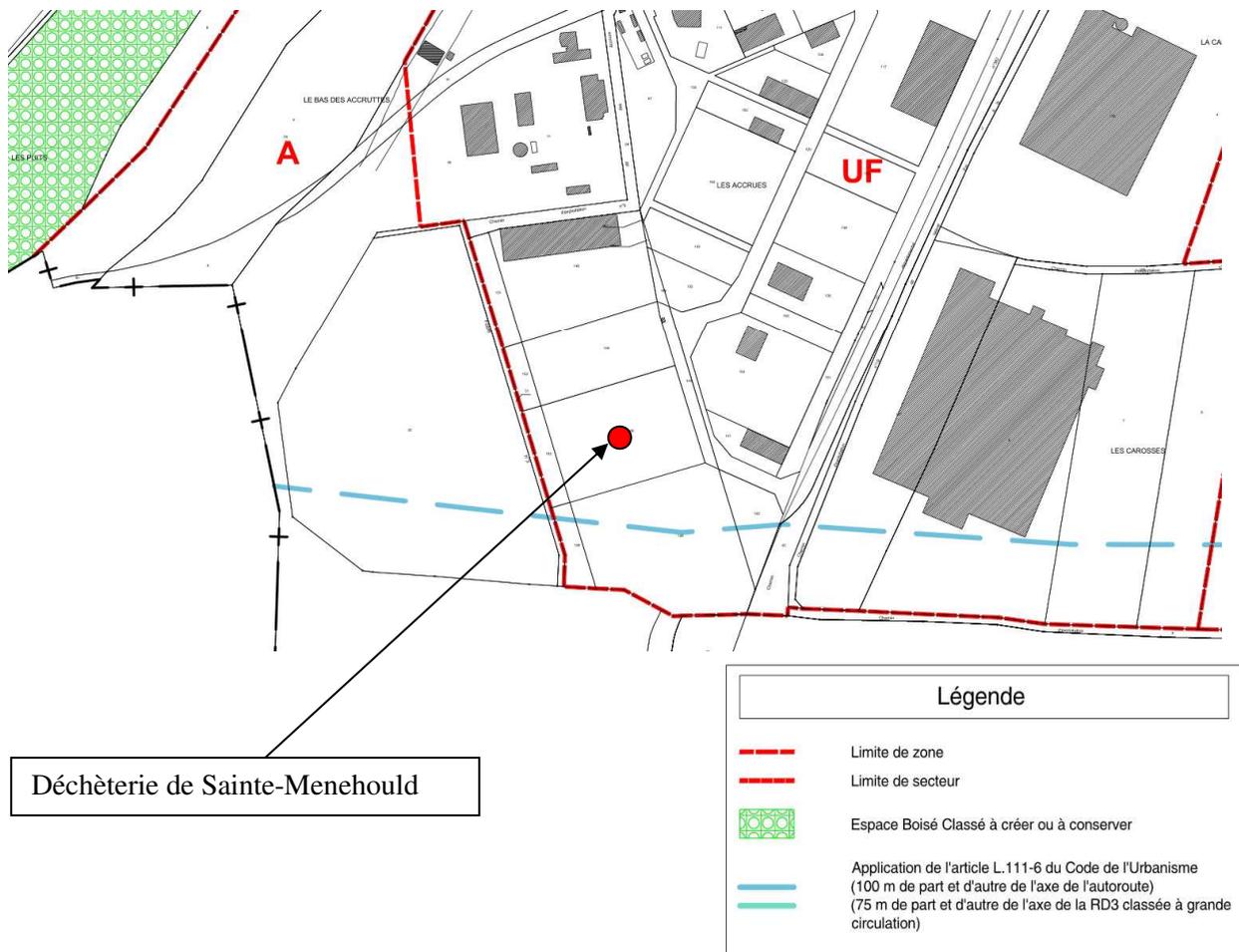
d. Plan de Prévention des Risques

La commune de Sainte-Menehould n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques.

La fiche d'information de la commune de Sainte-Menehould est jointe en annexe.

e. Servitudes d'Utilité Publique

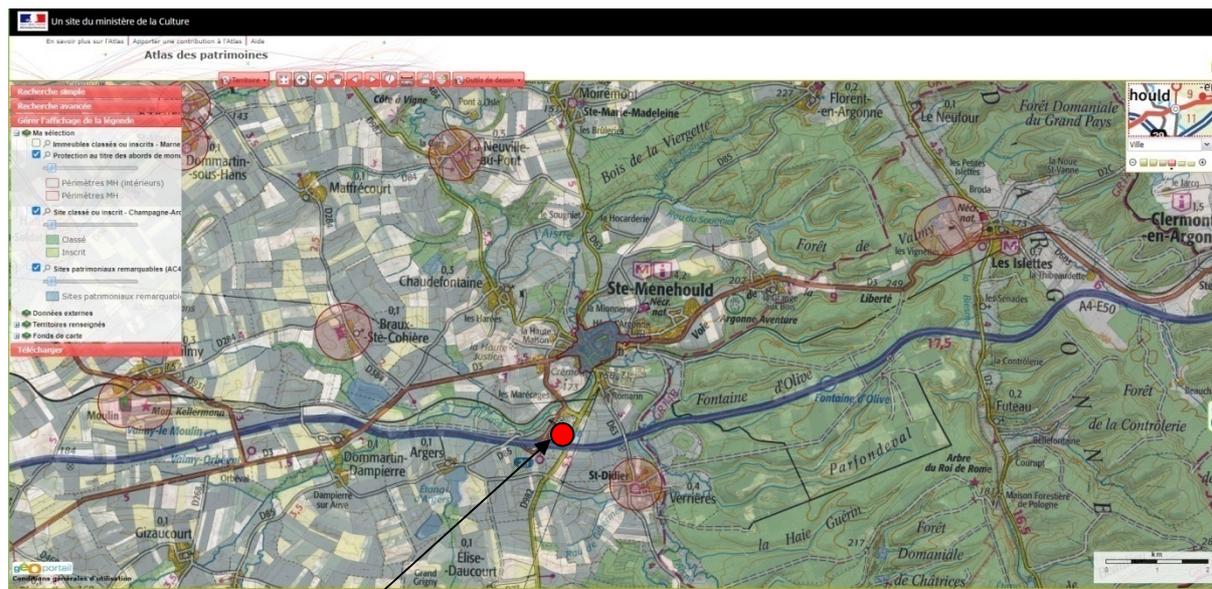
Le site n'est pas concerné par des servitudes d'utilité publique qui sont intégrées dans le cadre du PLU de la commune de Sainte-Menehould.



Déchèterie de Sainte-Menehould

f. Sites classés et inscrits

La commune de Sainte-Menehould présente des sites classés ou inscrits et des sites sont présents dans les communes alentours mais la construction de la déchèterie ne se situe pas dans un rayon de 500 mètres autour de ces derniers comme cela est indiqué sur le plan suivant :



Déchèterie de Sainte-Menehould

g. Sites et sols pollués

La base de données GEORISQUES qui recense les sites et sols pollués n'identifie pas le site de la déchèterie comme étant un site et sol pollué.

2. ETUDE D'INCIDENCES

a. Incidence sur les milieux naturels et les paysages

Cet intérêt, à proximité du site, peut être appréhendé au travers de l'examen des zones identifiées au titre des protections juridiques environnementales.

Par ailleurs, le choix des coloris et des habillages permettront une intégration paysagère en accord avec le relief du secteur.

b. Incidence sur les sols et les eaux souterraines

Afin de limiter au maximum les impacts du site sur les sols et les eaux souterraines, les mesures suivantes seront prises :

- absence de stockage enterré,
- étanchéité des voiries, aires de stationnement, aires de stockage, ...,
- collecte des eaux pluviales et traitement par un déboureur-déshuileur correctement dimensionné,
- présence de 2 vanes et d'un bassin tampon sur le réseau de collecte des eaux avant rejet vers le réseau unitaire d'assainissement pour isoler le site.

c. Incidence sur les eaux

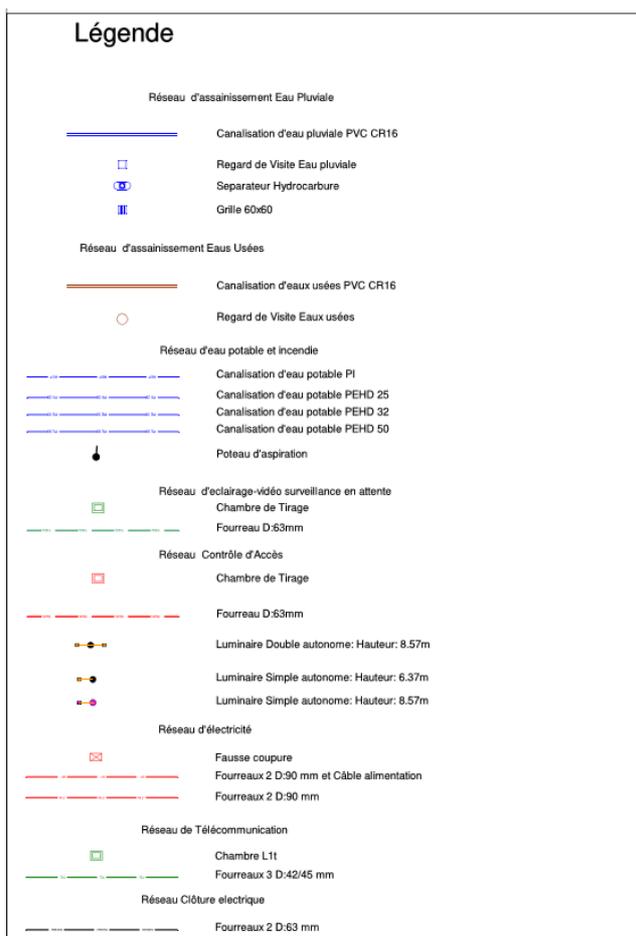
Le site est relié au réseau d'adduction d'eau potable de la commune. L'usage sera uniquement sanitaire. Il n'y aura pas d'utilisation d'eau dans le cadre de l'activité de la déchèterie.

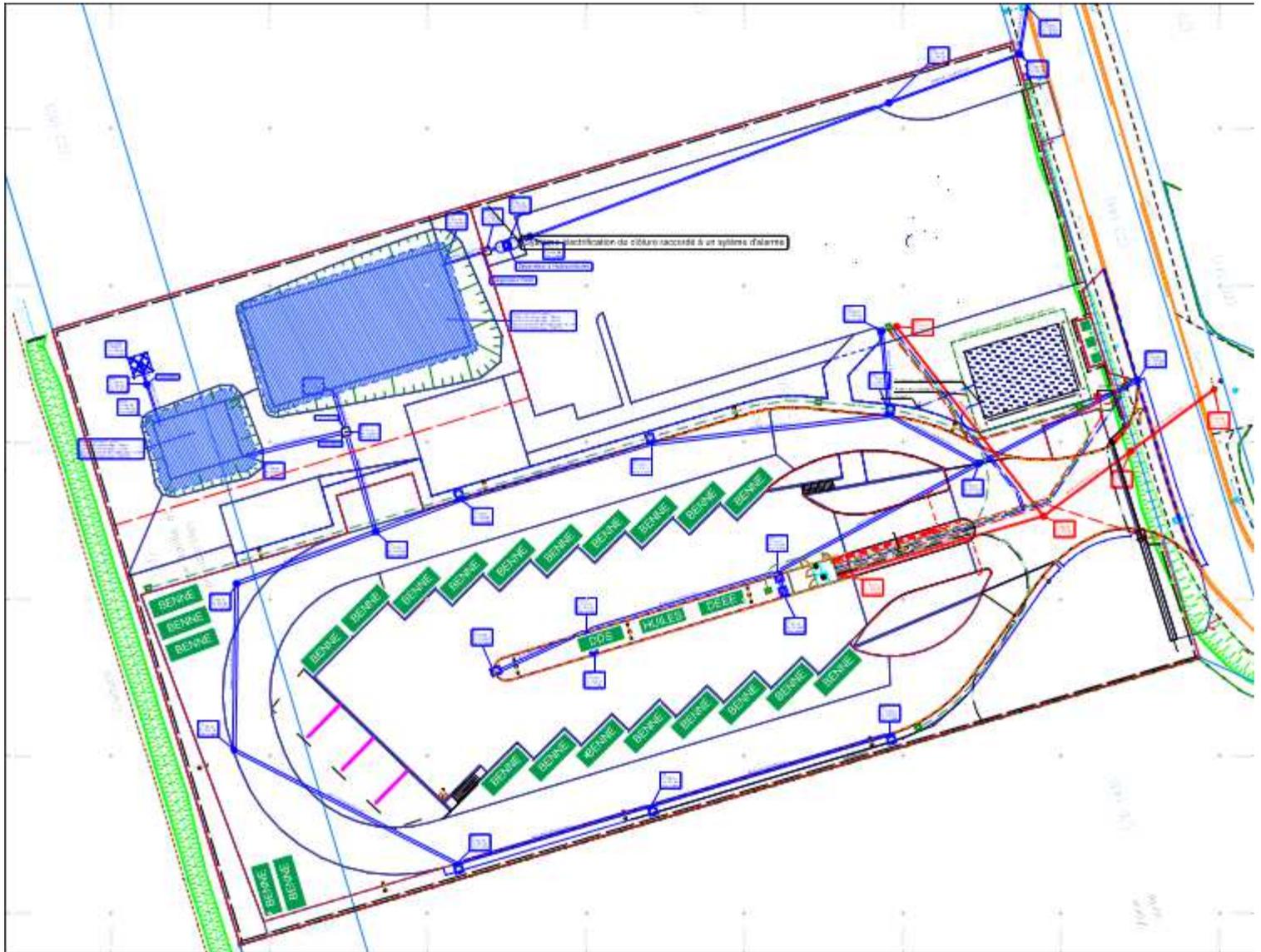
Les eaux vannes seront envoyées directement dans le réseau séparatif d'assainissement de la commune de Sainte-Menehould (rue des Accrués).

Il sera mis en place un réseau de collecte des eaux pluviales de voirie sur le site vers un bassin de rétention interne à la déchèterie (volume de 193 m³). Celles-ci seront traitées par un déboureur-déshuileur correctement dimensionné avant de rejoindre le réseau séparatif des eaux pluviales de la zone des Accrués qui va rejoindre ensuite le ruisseau l'Auve (débit de fuite de 2 l/s). Le système de traitement des eaux pluviales est positionné après le bassin et non en amont de cet ouvrage. De ce fait, le dimensionnement du déboureur-déshuileur est pris sur le débit de fuite du bassin de rétention qui est de 2 l/s.

En cas de pollution accidentelle des eaux ou d'un éventuel incendie, les eaux polluées seraient confinées sur le site avec un volume possible de 170 m³ (170 m³ pour la rétention des eaux d'extinction d'incendie). Les eaux traitées seront envoyées dans le réseau séparatif des eaux pluviales de voiries de la zone des Accrués si les analyses de celles-ci le permettent. Sinon, elles seront pompées et envoyées dans un centre de traitement dûment qualifié.

Le bassin des eaux pluviales (volume de 193 m³) est destiné exclusivement au stockage des eaux de pluie de l'ensemble de la plateforme. La rétention de 170 m³ pour les eaux en cas d'incendie se fera dans un bassin dédié (volume de 170 m³) avec un système de double vanne, située en amont des 2 bassins : une vanne coté bassin des eaux pluviales sera fermée et la vanne coté bassin des eaux polluées sera ouverte pour aiguiller ces dernières vers le bassin dédié et non vers le bassin.





Un puisard sera mis en place sur ce bassin afin de toujours avoir 170 m³ disponibles en cas d'incendie. Une vanne se fermera en cas de remplissage du bassin incendie.

La note de calcul du dimensionnement du bassin est donnée ci-dessous :

SYMSEM
Création d'une déchetterie à Sainte Menehould
CALCUL DU VOLUME DE TAMPONNEMENT

VOLUME A STOCKER

Stotale	0,983 ha
Ca	0,640
Sa	0,629 ha
Surface d'échange	0,00 m ²
Perméabilité	0,00E+00 m/s
Q fuite	2,00 l/s

METHODE DES PLUIES						
Période de retour						
Durée en h	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
0,25	77 m3	94 m3	113 m3	125 m3	141 m3	165 m3
0,5	105 m3	129 m3	155 m3	171 m3	193 m3	227 m3
0,75	126 m3	155 m3	187 m3	206 m3	232 m3	274 m3
1	144 m3	176 m3	213 m3	234 m3	264 m3	312 m3
2	134 m3	168 m3	206 m3	231 m3	266 m3	322 m3
3	141 m3	177 m3	219 m3	246 m3	285 m3	347 m3
6	146 m3	188 m3	236 m3	268 m3	314 m3	389 m3
12	135 m3	183 m3	239 m3	276 m3	330 m3	419 m3
24	85 m3	140 m3	205 m3	248 m3	313 m3	419 m3

Volume à stocker	146,28 m3	188,12 m3	238,53 m3	275,78 m3	330,46 m3	418,92 m3
Durée de vidange	20,32 h	26,13 h	33,13 h	38,30 h	45,90 h	58,18 h
	0,85 jour(s)	1,09 jour(s)	1,38 jour(s)	1,60 jour(s)	1,91 jour(s)	2,42 jour(s)

VALEURS METEO						
Intensité en mm/h (I)						
Période de retour (T)						
Durée en h (d)	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
0,25	49,9	61,0	72,9	80,4	90,8	105,9
0,5	34,6	42,1	50,5	55,5	62,6	73,3
0,75	27,9	33,9	40,7	44,7	50,4	59,1
1	24,0	29,1	34,9	38,3	43,2	50,7
2	11,8	14,5	17,5	19,5	22,3	26,7
3	8,6	10,5	12,7	14,2	16,3	19,5
6	5,0	6,1	7,4	8,2	9,5	11,4
12	2,9	3,6	4,3	4,8	5,5	6,7
24	1,7	2,1	2,5	2,8	3,2	3,9

hauteur en mm (h)						
Période de retour (T)						
Durée en h (d)	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
0,25	12,5	15,3	18,2	20,1	22,7	26,5
0,5	17,3	21,0	25,2	27,8	31,3	36,6
0,75	20,9	25,4	30,5	33,5	37,8	44,3
1	24,0	29,1	34,9	38,3	43,2	50,7
2	23,6	28,9	35,0	38,9	44,6	53,5
3	25,8	31,6	38,2	42,5	48,8	58,6
6	30,1	36,8	44,4	49,5	56,8	68,6
12	35,1	42,8	51,6	57,6	66,2	80,3
24	41,0	49,7	60,0	66,9	77,2	94,0

COEFFICIENT DE MONTANA - SAINT QUENTIN (Période 1982-2016)

		6 min à 30 Minutes	30 Minutes à 24 heures
5 ans	a	3,487	8,151
	b	0,529	0,778
10 ans	a	4,329	10,188
	b	0,535	0,782
20 ans	a	5,119	12,385
	b	0,531	0,783

SURFACES REPRISES		
	Surface	Coefficient
Chaussée-Stationnement	4 635,00 m2	0,90
Dallage Mur Escalier	1 315,00 m2	0,90
Batiment	687,00 m2	0,90
Espaces verts	3 197,00 m2	0,10
TOTAL	9 834,00 m2	

DIMENSIONS DES OUVRAGES PROJETES

Stockage EP	
Longueur	
Largeur	
Hauteur utile	
Surface	
Volume de vide	30%

Volume de stockage	0,00 m3
Volume brut	0,00 m3

Perméabilité K	Surface d'échange	Débit de fuite
	0,00 m2	0,00E+00 m3/s
		0,000 l/s

COMMENTAIRES	
Bassin Versant:	
Période de retour:	ans
Débit de fuite autorisé:	l/s/ha
Infiltration mesurée:	0,00E+00
Coef. d'apport	

La surface totale du projet augmentée est inférieure à 1 ha et donc ne soumet pas le projet à la réglementation IOTA (rubrique 2.1.5.0.).

Afin de limiter au maximum les impacts du site sur les eaux, les mesures suivantes seront prises :

- absence de rejet d'eaux de processus,
- étanchéité des voiries, aires de stationnement, aires de stockage, ...,
- rejet d'eaux vannes dans le réseau d'assainissement,
- rétention des eaux polluées sur site d'un éventuel incendie (bassin de 170 m³ et mise en charge du réseau interne et de la voirie),
- rétention des eaux pluviales interne au site dans un bassin d'un volume de 193 m³,

- rejet des eaux pluviales, après traitement par un débourbeur-déshuileur, dans le réseau séparatif des eaux pluviales de voiries de la zone des Accrues,
- présence d'une double vanne sur le réseau de collecte avant rejet dans le réseau séparatif des eaux pluviales de voiries de la zone des Accrues pour isoler le site.

d. Incidence sur l'air

Au titre de la limitation des impacts sur l'air et notamment sur les odeurs, différentes mesures seront prises au niveau du site, à savoir :

- aucun brûlage de déchets n'est permis sur le site,
- rotation des bennes et évacuation des déchets régulières afin de limiter la formation d'odeurs.

e. Incidence sur le bruit

L'usage de tous les appareils de communication par voie acoustique (sirène, avertisseurs, haut-parleurs, ...) gênant pour le voisinage est interdit. Leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Seuls les camions de collecte des bennes lors des manœuvres utiliseront un avertisseur de recul répondant à la réglementation en vigueur.

Les usagers de la déchèterie seront invités à arrêter leur moteur lors de la dépose des déchets aux différents endroits appropriés.

En conséquence, les impacts sur les populations riveraines liés aux émissions ne seront pas significatifs.

f. Incidence sur le trafic

Dans le cadre du fonctionnement de la déchèterie, le nombre de véhicules sera au maximum de 250 véhicules le samedi. Il est à spécifier que la déchèterie ne sera pas ouverte tous les jours (pas le dimanche) et que l'affluence maximale aura lieu le samedi.

Ce trafic est parfaitement compatible avec l'axe routier prioritaire du secteur.

g. Incidence sur les déchets

Les déchets ultimes, tels que définis dans la réglementation, seront envoyés en enfouissement ou en incinération dans une installation dûment autorisée à cet effet.

Les déchets valorisables seront orientés vers des filières de valorisation soit matière soit énergétique.

Les déchets dangereux seront remis à des prestataires spécialisés dans la collecte et le traitement de ces déchets afin de garantir un traitement adapté dans une filière agréée.

La collectivité devant respecter les règles de la commande publique, les exutoires ne sont pas encore connus ou seront à redéfinir dans le cadre d'un prochain marché public. Toutefois, l'accent sera mis sur la valorisation et le recyclage des déchets en accord avec les réglementations environnementales.

Compte tenu de l'activité du site, la future déchèterie doit être un exemple dans la gestion vertueuse des déchets.

3. RISQUES

Le principal risque lié à l'exploitation du site est le risque d'incendie lié à la combustibilité des matériaux présents sur le site.

Le démarrage d'un incendie peut avoir comme source une défaillance du système électrique ou l'apport sur le site d'une source d'ignition extérieure : étincelle, vandalisme, imprudence d'un fumeur, malveillance

Le risque d'incendie est à prendre en compte, mais ses conséquences seront limitées étant donné que le risque de propagation vers l'extérieur sera faible (stockage des déchets en bennes ou local conforme à la réglementation et quantités présentes sur le site relativement faibles).

Le personnel sur le site assurera la surveillance sur le site. Il recevra par ailleurs la formation nécessaire à l'utilisation des moyens internes de lutte contre l'incendie.

Le stationnement des véhicules est provisoire puisque qu'il se fera le temps de vider les déchets du véhicule. Par ailleurs, sur le site, des panneaux "interdiction de fumer" seront disposés à proximité des zones à risque.

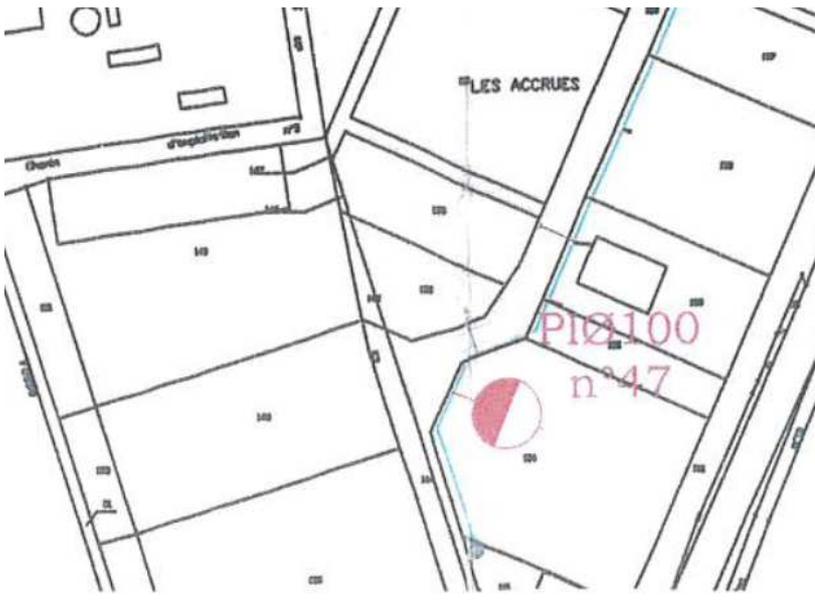
Les réseaux électriques seront protégés, aucun câble ne sera à nu.

Les installations électriques seront conformes à la réglementation et vérifiées annuellement par une société spécialisée, tous les équipements fixes reliés à la terre. Les armoires électriques seront fermées à clés et celles-ci seront à la disposition des seules personnes habilitées.

D'autre part, il sera interdit de fumer sur le site (ces mesures de sécurité seront disposées à l'entrée pour les utilisateurs et rappelées à différents endroits sur le site).

Le site sera équipé d'extincteurs portatifs présents sur le site.

Les agents extincteurs seront préférentiellement à poudre. Un poteau incendie est présent sur le réseau public à proximité du site (disque rouge sur le plan suivant) ; ce dernier (PI n°47) permet un débit de 110 m³/h.



47

Arbonne
Compagnie
FICHE DE CONTROLE

Commune : Sainte-Jenève

Adresse : Accruen C.B.S. Park

Modèle : PI 1x100 2x65

Visible et accessible : Oui Non

Bon état général : Oui Non

Peinture réglementaire : Oui Non

Présence des bouchons : Oui Non

Carré de manœuvre fonctionnel : Oui Non

Nombre de tours à l'ouverture : 13 tours

Pression statique en BAR : 3,5 bars

Débit Maxi : 110 m³ m³/heure

Débit Mini : 99,5 à 1 bars m³/heure

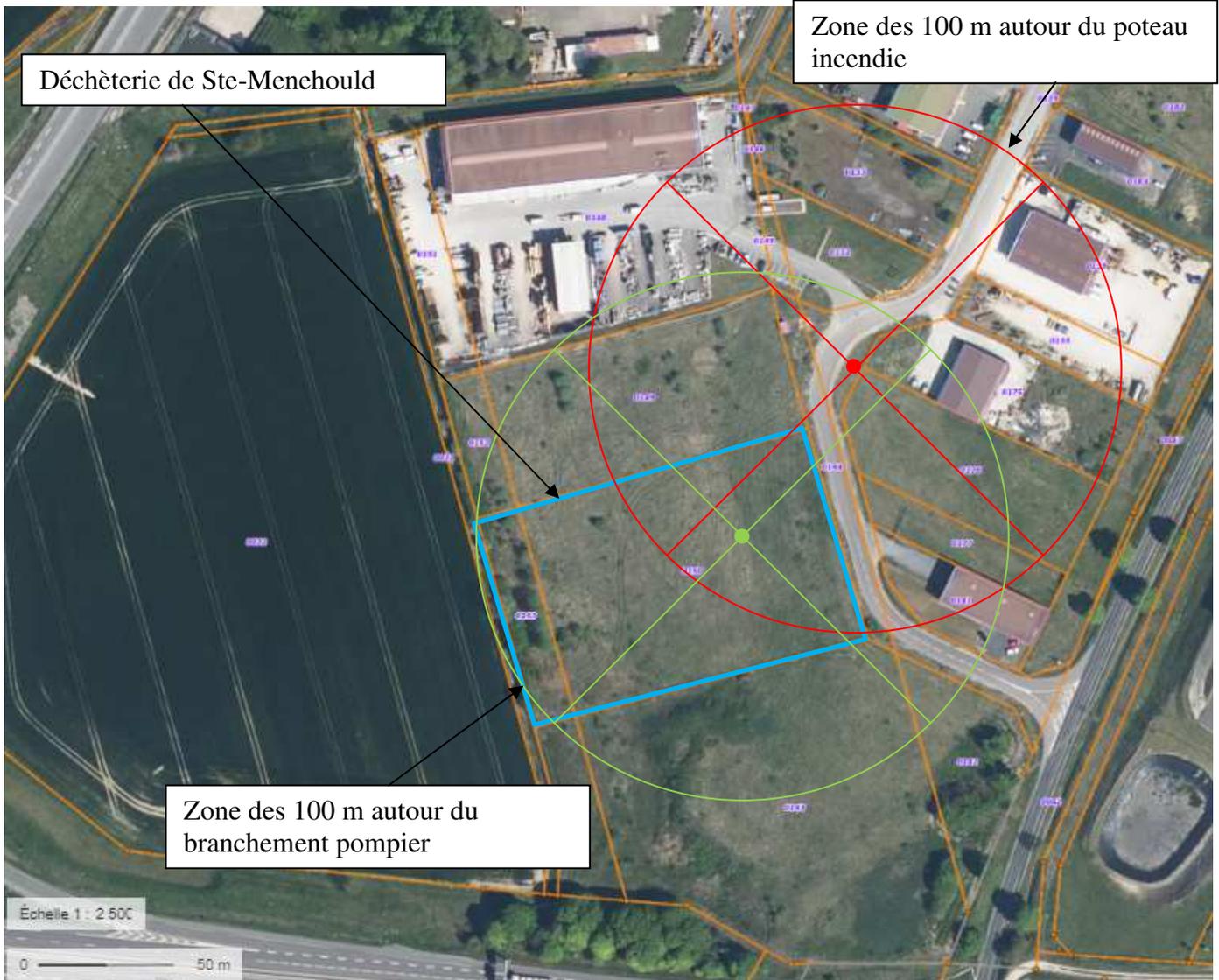
Fuite à la fermeture : Oui Non

Observations :
manque 1 bouchon Ø100
capot de la fermeture casse Ø65

Nom du vérificateur : _____ Signature : ADC Royer

Date : 02.06.2012

Toutefois, il ne permet pas, dans un rayon de 100 m, de couvrir la totalité des zones à risques de l'installation. Ainsi, une citerne souple de 120 m³ avec poteau d'aspiration pour permettre le branchement des services de secours va être mise en place au niveau de l'entrée du site (disque vert sur le plan suivant).



Selon la règle D9, il convient pour le site d'avoir 60 m³/h pendant 2 heures :

SYMSEM D. Ste-Menehould				
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES
		Activité	Stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE				
Jusqu'à 3 m	0	0	0	Hauteur maxi de stockage de 2,5 m Pas de stockage en activité
Jusqu'à 8 m	0,1			
Jusqu'à 12 m	0,2			
Jusqu'à 30 m	0,5			
Jusqu'à 40 m	0,7			

Au-delà de 40 m	0,8			
TYPE DE CONSTRUCTION				
Ossature stable au feu ≥ 1 heure	-0,1	-0,1	-0,1	Locaux tenant compte de la réglementation incendie Benne acier
Ossature stable au feu ≥ 30 minutes	0			
Ossature stable au feu < 30 minutes	0,1			
MATERIAUX AGGRAVANTS				
Présence d'au moins un matériau aggravant	0,1			
TYPE D'INTERVENTIONS INTERNES				
accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée)	-0,1			
DAI généralisée reportée 24H/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24H/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels.	-0,1			
service de sécurité incendie 24H/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24)	-0,3			
∑ coefficients		-0,1	-0,1	
1 + ∑ coefficients		0,9	0,9	
Surface de référence (S en m²)		19	413,5	Activité : surface des bureaux Stockage : 23 benne ayant une surface au sol de 15,5 m ² + locaux de stockage DDS de 19 m ² + stockage DEEE et huiles : 38 m ²
$Q_i = 30 \times \frac{S}{500} \times (1 \oplus \sum Coef)$		1,026	22,329	
Catégorie de risque (4) Risque faible : Q0 = Qi x 0,5 Risque 1 : Q1 = Qi x 1 Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5 Risque 3 : Q3 = Qi x 2		1	2	Activité : Fascicule A14 Stockage : Fascicule A10
Qr (risque)		1,026	33,4935	
Risque sprinklé (5) : Q0, Q1, Q2 ou Q3 / 2	N	1,026	33,4935	
DEBIT REQUIS (6) (7) (Q en m³/h)		34,5195		
Arrondi au 30 m³/h près		60		

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).

(2) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte du sprinkleur.

(3) Qi : débit intermédiaire du calcul en m³/h.

(4) La catégorie de risque est fonction du classement des activités et stockages (voir annexe 1).

(5) Un risque est considéré comme sprinklé si : - protection autonome, complète et dimensionné en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ; - installation entretenue et vérifiée régulièrement ; - installation en service en permanence.

(6) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m³/h.

(7) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf par 5 alinéa 5) doit être distribuée par des hydrants situés à moins de 100 m des entrées de chacune des cellules du bâtiment et distants entre eux de 150 m maximum. * Si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24

Une rétention d'un volume total de 170 m³ sera présente sur la déchèterie ; ainsi, les eaux d'extinction d'incendie seront confinées grâce à des vannes sur le réseau de collecte des eaux permettant d'isoler le site. Afin de pouvoir contenir les eaux d'extinction incendie, un volume de 170 m³ sera toujours disponible. Ce volume est calculé selon la règle D9A :

- Besoins pour la lutte extérieure (2h * 60 m³ = 120 m³)
 - Volumes d'eau liés aux intempéries (50 m³)
- ➔ Volume total de rétention des eaux d'extinction = 120 m³ + 50 m³ = **170 m³**.

Pour rappel, le numéro de téléphone des secours incendie est le 18 tandis que celui des secours hospitaliers est le 15.

Toutes les installations relatives à la lutte contre l'incendie sont et seront entretenues et vérifiées périodiquement par une société agréée.

Par ailleurs, pour les déchets dangereux stockés sur le site, le local mis en place répondra à la réglementation pour éviter tout risque.

Des panneaux "risque de chute" seront également positionnés au niveau des zones à risque de chute. Enfin des panneaux pour les risques toxiques/chimiques seront disposés à proximité du local DDM.

Ainsi, l'ensemble des zones à risque sera identifié et identifiable sur la nouvelle déchèterie de Sainte-Menehould.

La conception de la déchèterie, sa mise aux normes et les aménagements réalisés vont dans le sens d'une limitation et d'une prévention des risques.